



PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal
du jeudi 12 mars 2026 à 20h00

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DEPRez, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absente excusée : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*).

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX.

Présidente de séance : Marie-Annick MARCEAUX.

Madame le Maire propose le rajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Durées d'amortissement d'immobilisations – Budget Assainissement,
- Factures Chat'Pédale.

L'assemblée accepte à l'unanimité des présents.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2026 : approuvé à 9 voix pour et 4 abstentions sous condition d'une correction à apporter sur l'heure de fin de séance : « 09h40 » *doit être supprimé et remplacé par* : « 21h40 ».

ORDRE DU JOUR

• **ELECTION D'UN(E) PRESIDENT(E) DE SEANCE EN VUE DU VOTE DES C.F.U. :**

Madame le Maire expose : le C.F.U. ou Compte Financier Unique, qui se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT. Comme pour ces derniers, il est présenté et soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Maire en qualité d'ordonnateur. Cependant, le Maire doit quitter la salle au moment du vote. A ce moment, un(e) président(e) de séance préalablement élu(e) se voit confier par le Maire l'orientation des débats relatifs au vote. C'est le (la) président(e) de séance qui fera procéder au vote.

Madame le Maire propose que le deuxième doyen de l'assemblée, Monsieur Jacques AUBERT, préside le vote des Comptes Financiers Uniques. Monsieur Jacques AUBERT accepte d'être candidat à l'élection du président de séance.

Appelés à voter, les membres du Conseil Municipal élisent, à l'unanimité, Monsieur Jacques AUBERT, président de séance qui est chargé d'animer les débats relatifs aux votes des Comptes Financiers Uniques M57 principal et M49 assainissement de l'année 2025.

• **APPROBATION DU C.F.U. DU BUDGET PRINCIPAL M57 – ANNEE 2025 :**

Madame le Maire rappelle : le C.F.U. ou Compte Financier Unique, à soumettre au vote de l'assemblée délibérante, est un compte commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable et qui se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires et produits afférents.

Madame le Maire précise que le C.F.U. est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du C.F.U. Le C.F.U. comporte maintenant trois signatures (comptable supérieur, comptable assignataire et ordonnateur).

Madame le Maire donne la parole à Madame Martine CORDIER, adjointe en charge des Finances, qui présente au Conseil Municipal le C.F.U. du Budget Principal M57 relatif à l'exercice budgétaire 2025. Celui-ci présente les résultats suivants :

• Fonctionnement :

- ✓ Recettes : **511 923.42 €**
- ✓ Dépenses : **560 393.05 €**
- ✓ Résultat de l'exercice 2025 : - **48 469.63 €**
- ✓ Résultat antérieur reporté : + **172 907.24 €**
- ✓ Résultat cumulé 2025 avec le report N-1 : +**124 437.61 €**

• Investissement :

- ✓ Recettes : **282 032.27 €**
- ✓ Dépenses : **297 451.10 €**
- ✓ Résultat de l'exercice 2025 : - **15 418.83 €**
- ✓ Résultat antérieur reporté : + **48 278.50 €**
- ✓ Résultat cumulé 2025 avec le report N-1 : + **32 859.67 €**

Madame le Maire se retire et le Président de séance est chargé de mener le débat relatif au C.F.U. présenté.

Après débats, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget M57 de la commune de Noyers,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• **APPROBATION DU C.F.U. DU BUDGET ASSAINISSEMENT M49 – ANNEE 2025 :**

Madame le Maire rappelle : le C.F.U. ou Compte Financier Unique, à soumettre au vote de l'assemblée délibérante, est un compte commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable et qui se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires et produits afférents.

Madame le Maire précise que le C.F.U. est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du C.F.U. Le C.F.U. comporte maintenant trois signatures (comptable supérieur, comptable assignataire et ordonnateur).

Madame le Maire donne la parole à Madame Martine CORDIER, adjointe en charge des Finances, qui présente au Conseil Municipal le C.F.U. du Budget Assainissement M49 relatif à l'exercice budgétaire 2025. Celui-ci présente les résultats suivants :

• Exploitation :

- ✓ Recettes : **137 074.83 €**
- ✓ Dépenses : **116 960.84 €**
- ✓ Résultat de l'exercice 2025 : **+ 20 113.99 €**
- ✓ Résultat antérieur reporté : **+ 39 558.40 €**
- ✓ Résultat cumulé 2025 avec le report N-1 : **+ 59 672.39 €**

• Investissement :

- ✓ Recettes : **86 377.07 €**
- ✓ Dépenses : **69 896.45 €**
- ✓ Résultat de l'exercice 2025 : **+ 16 480.62 €**
- ✓ Résultat antérieur reporté : **- 16 959.88 €**
- ✓ Résultat cumulé 2025 avec le report N-1 : **- 479.26 €**

Madame le Maire se retire et le Président de séance est chargé de mener le débat relatif au C.F.U. présenté.

Après débats, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget M49 de la commune de Noyers,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• **BUDGET PRINCIPAL M57 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 :**

Madame le Maire expose : après avoir constaté un excédent de fonctionnement cumulé de 124 437.61 € et un excédent d'investissement cumulé de 32 859.67 € et un excédent de financement de 38 940.66 €

compte tenu des restes à réaliser, Madame le Maire propose d'affecter le résultat 2025 au budget 2026 de la manière suivante :

- en recettes de fonctionnement, au chapitre R002, la somme de 124 437.61 €,
- en recettes d'investissement, au chapitre R001, la somme de 32 859.67 €.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

• **BUDGET ASSAINISSEMENT M49 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 :**

Madame le Maire expose : après avoir constaté un excédent de fonctionnement cumulé de 59 672.39 € et un déficit d'investissement cumulé de 479.26 €, Madame le Maire propose d'affecter le résultat 2025 au budget 2026 de la manière suivante :

- en recettes d'investissement, au compte 1068, la somme de 5 919.26 €,
- en recettes de fonctionnement, au chapitre R002, la somme de 53 753.13 €,
- en dépenses d'investissement, au chapitre D001, la somme de 479.26 €.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

• **DUREES D'AMORTISSEMENT D'IMMOBILISATIONS – BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Madame le Maire informe qu'il convient de fixer des durées d'amortissement à certaines immobilisations du Budget Assainissement et propose de fixer les durées à utiliser comme suit :

Comptes	Immobilisations	Durée Amortissement
2158	Bouée de sauvetage silo à boues - décanteur	3 ans
2158	Extincteur	5 ans
2158	Interrupteur différentiel	5 ans

L'amortissement débute l'année suivant celle de l'acquisition ou de la mise en service du bien.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les durées listées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions listées ci-dessus de Madame Le Maire.

• **FACTURES CHAT'PEDALE :**

Madame le Maire rappelle : lors de sa séance du 25 septembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé, pour une durée d'un an, reconduite tacitement pour une même durée d'un an, la nouvelle convention de partenariat entre l'association Chat'Pédale, le cabinet vétérinaire de Lorris et la commune de Noyers pour la stérilisation des chats errants sur le territoire de la commune de Noyers.

En vertu de l'article 4 « Les engagements financiers » prévue à ladite convention, le Conseil Municipal a voté alors un financement plafonné par la collectivité des frais de stérilisation pour un montant de 350 € maximum par an (cf. délibération n°35/2025).

Madame le Maire expose : le 05 mars dernier, la collectivité de Noyers a reçu du cabinet vétérinaire de Lorris, trois factures datées de la fin d'année 2025 pour un montant global de 336 € et une facture de février 2026 pour un montant de 31 €. Le montant total desdites factures s'élève à 367 €, soit 17 € de plus que ce que prévoit la convention concernant la prise en charge financière des stérilisations félines par la collectivité de Noyers.

En raison du retard de facturation par le cabinet vétérinaire, Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante si celle-ci serait d'accord pour comptabiliser les factures de 2025 sur la convention de 2026 et par conséquent, malgré le plafonnement de l'engagement financier prévu à l'article 4 de la convention, d'accepter de régler le dépassement de 17 € sur l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Dit qu'il est conscient que l'intégralité des factures de stérilisation féline restant à régler ce jour est de 367 € et que le plafonnement de 350 € pour l'année 2026 est dépassé de 17 €,
- Accepte que le solde des factures 2025 arrivées en retard, soient comptabilisées sur l'exercice 2026,
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2026,
- Dit que la mission de stérilisation des chats sur la commune de Noyers par Chat'Pédale sera stoppée pour 2026, à compter du 11/03/2026, en accord avec le courriel de Chat'Pédale du 11/03/2026.

● **INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ **Madame le Maire :**

▪ **Dépenses d'investissement engagées depuis le dernier Conseil Municipal du 26/02/26 :**

- Pose de verrines au P.R. Eglantines, Bleuets, Boutons d'Or, STEU du Bourg + Flotteur Crocus (SUEZ) : 1 144.80 € T.T.C.
- Pose de barres anti-chutes au P.R. Crocus et Coquelicots (Métallerie SARIC BOJO) : 5 383.20 € T.T.C.

▪ **Recettes d'investissement perçues depuis le dernier Conseil Municipal du 26/02/26 :**

- Néant.

▪ **Aire de jeux du lotissement de La Borde :** Madame Marceaux déplore les dégradations qui se répètent à l'aire de jeux du Lotissement de la Borde :

- les deux cordes du « pont Tarzan » du jeu « Pago Pago » sont régulièrement sectionnées,
- le plancher du jeu « Pago Pago » a été endommagé (vraisemblablement avec un outil tranchant),
- le portillon a subi des dégradations ce qui oblige la collectivité à le remplacer.

Madame le Maire précise que le coût des réparations concernant les aires de jeux constitue une charge financière importante et que s'il faut remplacer les équipements régulièrement, celle-ci s'interroge sur la pertinence d'effectuer les réparations.

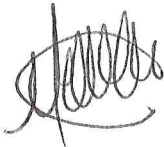

- **Salles polyvalentes et consommation électrique :** le montant des factures d'électricité pour la salle polyvalente Florimond Raffard ne cesse d'augmenter et de façon très importante. Madame le Maire préconise de faire réaliser un diagnostic par un électricien afin de tenter de détecter si un appareil électrique ne serait pas défectueux. Madame le Maire se propose de faire un comparatif des consommations des deux dernières années avant de décider de la suite à donner.

- **Défense Incendie de Rougemont et consommation eau** : une consommation de 7 m³ d'eau à la Défense Incendie de Rougemont révélée sur la dernière facture des Ets VEOLIA semble anormale. La collectivité va se rapprocher des Ets VEOLIA et du S.D.I.S. 45 afin de connaître l'origine de cette consommation (une intervention des pompiers a-t-elle eu lieu ? Y-a-t-il eu une fuite d'eau ?)
- **Permanences au bureau de vote du 15/03/26** : Madame le Maire distribue le tableau des permanences au bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars prochain.

• **EXPRESSION DES CONSEILLERS** : Néant.

• **PUBLIC** : Néant.

Fin de séance : 21h50.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
	
Richard MARCEAUX	Marie-Annick MARCEAUX